

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Lysoformin spezial

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Désinfection par essuyage et nettoyage des surfaces et des dispositifs médicaux. Pour un usage professionnel.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Lysoform Schweizerische Gesellschaft für Antiseptie AG  
Rue: Postfach 444  
Lieu: CH-5201 Brugg / Windisch, Suisse  
Téléphone: 056 / 4416981  
Interlocuteur: Wissenschaftlich-Technische Abteilung Berlin  
Téléfax: 056 / 4424114  
Téléphone: +49 (0)30 / 77992-216  
e-mail: kontakt@lysoform.de  
Internet: www.lysoform.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

chlorure de didécylidiméthylammonium

polyhexaméthylène biguanide hydrochloride

**Mention Danger****d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 2 de 12

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 En cas d'accident: Appeler immédiatement un médecin.
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated			5 - < 10 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium			5 - < 10 %
	230-525-2	612-131-00-6		
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 2; H301 H314 H400 H411			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			1 - < 5 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
1802181-67-4	polyhexamethylene biguinide hydrochloride			1 - < 5 %
	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, STOT SE 3, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 10), Aquatic Chronic 1 (M-Factor = 10); H330 H302 H318 H317 H335 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004**

5 % - &lt; 15 % agents de surface non ioniques, parfums (Hydroxycitronellal, Butylphenyl methylpropional, Hexyl cinnamal, Linalool).

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler immédiatement un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 3 de 12

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer abondamment avec de l'eau.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler numéro d'appel d'urgence

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie: Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Pour préparer une dilution, toujours verser l'eau en premier et ajouter après le produit dans l'eau.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 4 de 12

électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Information supplémentaire**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Éviter le contact avec les yeux.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Éviter de: Gel. Conserver hors de la portée des enfants.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	

**Valeurs biologiques tolérables (VBT)**

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	Isopropanol	Acétone	25 mg/l	S	b

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Les gants de protection chimique doivent être choisis spécifiquement pour chaque lieu de travail en fonction de la concentration et la quantité des substances dangereuses, de la température et de la durée du contact.

Recommandation:

NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc butyle

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 5 de 12

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Afin d'éviter une irritation de la peau dans le domaine professionnel, il est recommandé d'utiliser: • une crème de soins de la peau à absorption rapide entre-temps, si nécessaire. • une crème grasse après le lavage des mains à la fin du travail ou avant les pauses de travail.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

aucune/aucun

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore - jaune clair	
Odeur:	caractéristique	
		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur (à 20 °C):	ca. 8 (50 g/l H <sub>2</sub> O)	
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:	non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non déterminé	
Point d'éclair:	50 °C	DIN 51755
<b>Inflammabilité</b>		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:	non applicable	
gaz:	non applicable	
Température de décomposition:	non déterminé	
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non comburant.		
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	ca. 1.0 g/cm <sup>3</sup>	
Hydrosolubilité:	très soluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
non déterminé		
Coefficient de partage:	non déterminé	
Densité de vapeur:	non déterminé	
Taux d'évaporation:	non déterminé	
<b>9.2. Autres informations</b>		
Teneur en corps solides:	non déterminé	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 6 de 12

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Inflammable. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Inflammable. Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Maniement sûr: voir rubrique 7

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél contrôlé**

	Dose	Espèce	Source
DL50, par voie orale	4000 mg/kg	Rat	
DL50, dermique	> 8000 mg/kg	Rat	

**ETAmél calculé**

ATE (par inhalation vapeur) 17.24 mg/l; ATE (par inhalation aérosol) 1.724 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated				
	par voie orale	ATE 500 mg/kg			
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium				
	par voie orale	DL50 238 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 3342 mg/kg	Lapin		
1802181-67-4	polyhexamethylene biguinide hydrochloride				
	par voie orale	ATE 500 mg/kg			
	par inhalation vapeur	ATE 0.5 mg/l			
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50 0.37 mg/l	Rat		

**Irritation et corrosivité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 7 de 12

Irritant pour la peau.  
Risque de lésions oculaires graves.  
En cas de contact avec les yeux (Lapin): légèrement irritant

**Effets sensibilisants**

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) (OCDE 203) / 96 h: CL50: 10 ppm; LC0: 4 ppm

Daphnia (en ligne avec OCDE 202 Part I) / 48 h: CL50: 1.1 ppm

Algue verte (en ligne avec OCDE 201) / 72 h: EC50 24 h = 100 ppm; EC50 48 h = 45 ppm; EC50 72 h = 8.3 ppm



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 1 - 10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 1 - 10	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 1 - 10	48 h			
	Toxicité bactérielle aiguë	(140 mg/l)		Boue activée		
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 0.19	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0.026	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 0.062	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 0.032	34 d	Brachydanio rerio		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 0.016	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(11 mg/l)	3 h	Boue activée		
1802181-67-4	polyhexamethylene biguinide hydrochloride					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 0.026	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 0.0191	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 0.09	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
69011-36-5	Isotridecanol, ethoxylated				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	>60%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium				
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	72%	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	93.3	28		
	OCDE 303/ EEC 92/69/V, C10	91%	70		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 9 de 12

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

070601 Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de corps gras, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de cosmétiques; Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet spécial

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2924

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (chlorure de didécylidiméthylammonium, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3+8



Code de classement:

FC

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité dérogée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

38

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2924

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 10 de 12

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (didecyldimethylammonium chloride, isopropanol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

I

Étiquettes:

3+8



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

0

Quantité dégagee:

E0

EmS:

F-E, S-C

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2924

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (didecyldimethylammonium chloride, isopropanol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

3

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

3+8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y342

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 354

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 365

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Prescriptions nationales

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 11 de 12

**Limitation d'emploi:**

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

**Résorption cutanée/sensibilisation:**

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

**Numéro d'enregistrement biocide:**

CHZB2198

**Teneur en COV (OCOV):**

4.48%

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,14.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	
Skin Corr. 1; H314	
Eye Irrit. 2; H319	
Skin Sens. 1; H317	
Aquatic Chronic 1; H410	

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H301 Toxique en cas d'ingestion.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Lysoformin spezial**

Date de révision: 02.03.2017

Code du produit: LYS650

Page 12 de 12

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et décrivent le produit en ce qui concerne les exigences de sécurité. Les données ne doivent être en aucune manière considérées comme une description des propriétés du produit (spécification du produit). Ni les caractéristiques convenues, ni l'adéquation du produit à des usages spécifiques ne peuvent être dérivées des informations fournies dans la fiche de données de sécurité. Nous vous conseillons pour clarifier, si et dans quelles circonstances, la préparation est adéquat pour un usage défini. Les droits de propriété et les lois et règlements en vigueur doivent être respectés par le destinataire de notre produit.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*